

# SCoT & PLUi : 2 démarches coordonnées

PLUi



Plan Local  
d'Urbanisme  
intercommunal

Accueillir l'avenir, préserver l'espace

Décembre 2022

## La planification au service de la stratégie territoriale

**La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole mène de manière coordonnée la révision du schéma de cohérence territoriale Le Havre Pointe de Caux Estuaire (SCoT) et l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).**

Ces deux documents portent la vision d'aménagement sur le même territoire mais sur des temporalités différentes. Leur réalisation concomitante permet de mutualiser le travail sur le diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durables.

Le SCoT porte les grandes orientations prospectives en matière d'aménagement et précise les conditions d'organisation territoriale. Il assure le développement cohérent, équilibré et durable de son territoire en harmonisant les politiques d'aménagement.

Le SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire en vigueur a été approuvé le 13 février 2012.

En octobre 2020, la Communauté urbaine a prescrit sa révision afin d'étendre sa portée à l'ensemble des 54 communes qui la composent.

La révision du SCoT est l'occasion d'inscrire les orientations stratégiques d'aménagement du territoire intercommunal dans le contexte de transitions qui influenceront les modes de vie des 20 prochaines années.

Cette procédure vise également à asseoir juridiquement le plan local d'urbanisme intercommunal. Prescrit en juillet 2021, le PLUi est le document d'urbanisme local de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il constitue un relais opérationnel et réglementaire du projet de territoire porté par la Communauté urbaine.

Si le PLUi doit s'inscrire dans un lien de compatibilité avec le SCoT, deux horizons temporels sont à distinguer : alors que le PLUi invite à se projeter sur une période de 10 ans (2025-2035), le SCoT est élaboré pour une vingtaine d'années, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

# Deux procédures coordonnées

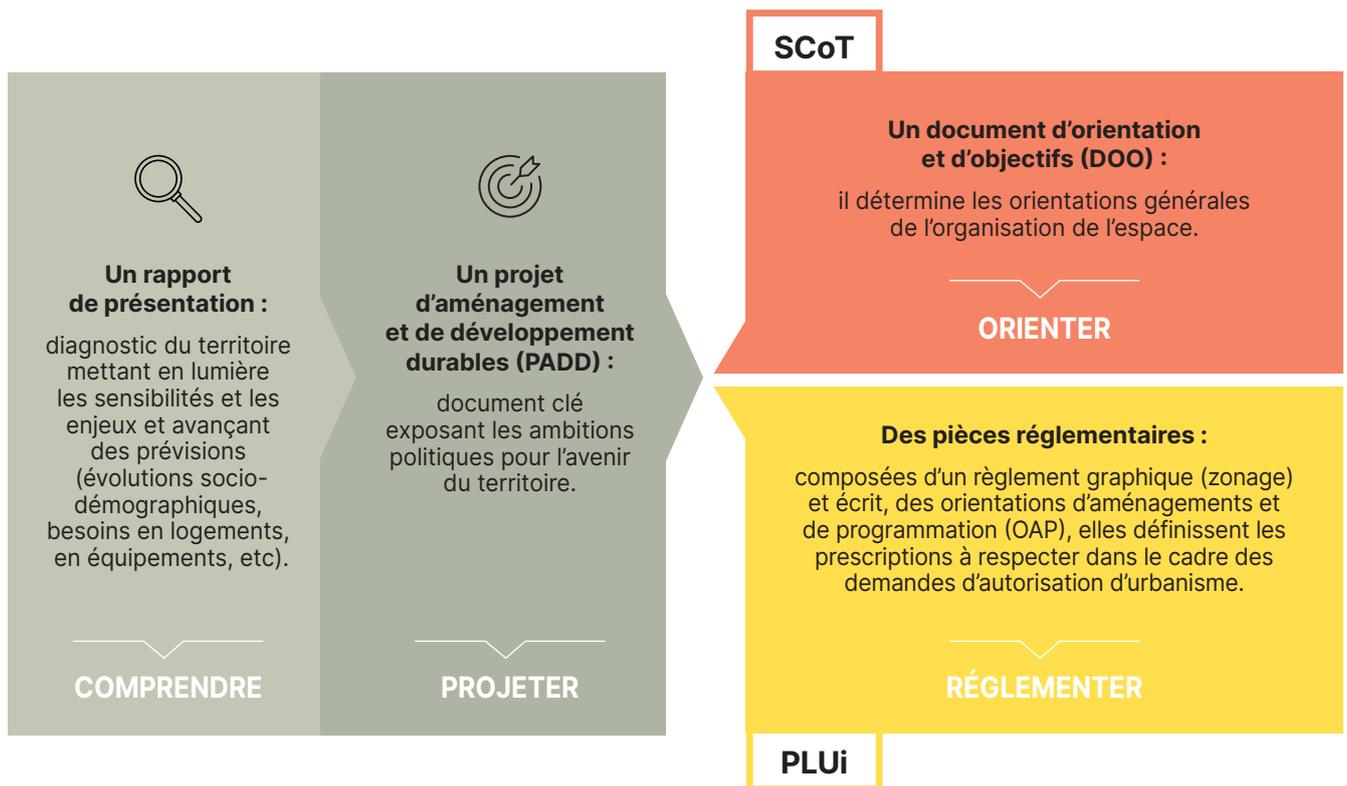
La révision du SCoT et l'élaboration du PLUi sont réalisées de manière synchrone sur le même périmètre.

Le diagnostic territorial réalisé depuis 2021 permet de mettre en exergue des enjeux communs aux deux démarches de planification.

En 2023, il s'agira de définir la feuille de route politique et les orientations stratégiques qui constitueront le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT et du PLUi.

Une fois l'étape du débat du PADD en conseil communautaire passée, chaque démarche poursuivra le fil de sa procédure :

- les orientations du PADD/SCoT feront l'objet de prescriptions dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) ;
- celles du PADD/PLUi seront traduites dans les pièces réglementaires pour réglementer l'usage des sols à la parcelle (orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit, règlement graphique).



## Focus sur le SCoT

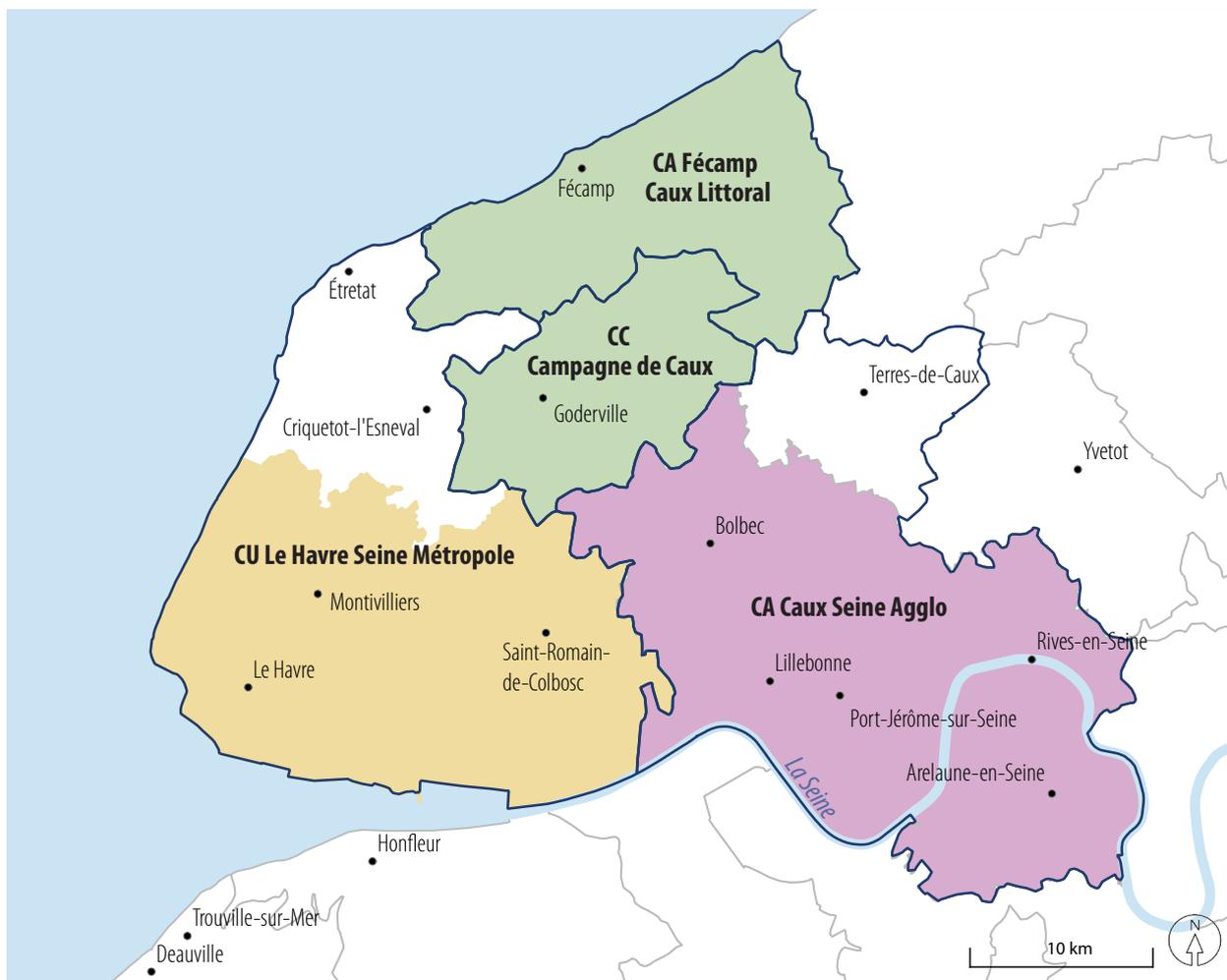
Plusieurs champs thématiques devront faire l'objet d'un traitement approfondi dans le cadre du SCoT :

- le développement économique, y compris agricole - Le SCoT devra traduire la stratégie d'accueil d'activités et de développement économique, notamment au travers d'une pièce spécifique, le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL) ;
- les grandes orientations en matière de logement, de mobilité, d'équipements et de services ;

- la transition écologique et énergétique, y compris la valorisation des paysages et l'inscription dans la trajectoire « zéro artificialisation nette » ;
- la déclinaison des dispositions de la loi Littoral : strates d'urbanisation, espaces proches du rivage, coupures d'urbanisation, espaces remarquables du littoral.

**Ces orientations devront également trouver écho dans les pièces réglementaires du PLUi, d'où l'intérêt d'une coordination des calendriers des deux démarches.**

### Les schémas de cohérence territoriale dans la Pointe de Caux



Territoires couverts par un SCoT approuvé

- Caux Vallée de Seine
- Hautes Falaises
- Le Havre Pointe de Caux Estuaire

Territoire en zone blanche

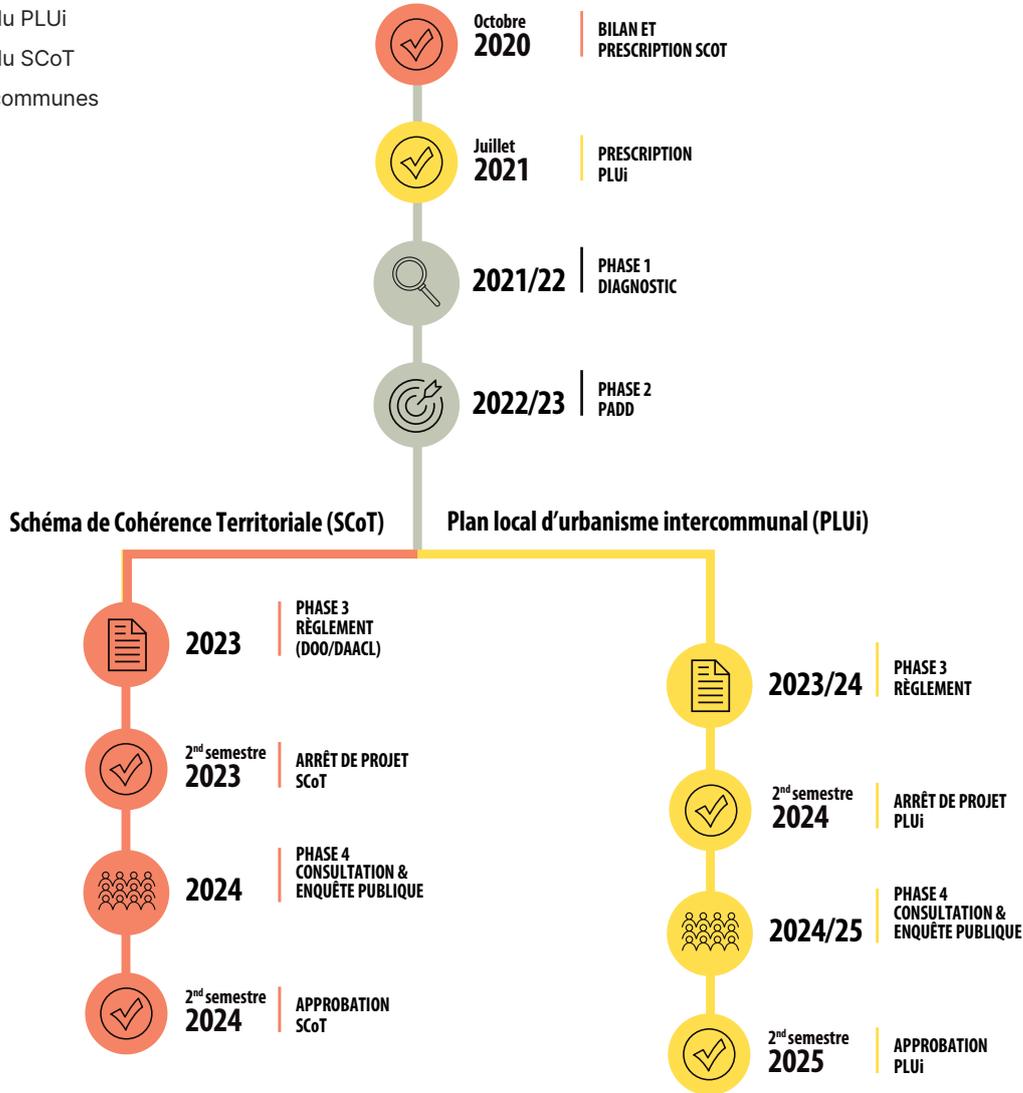


Intercommunalités (au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

- Dans la Pointe de Caux
- Autre intercommunalité

# Calendrier des démarches

- Étapes du PLUi
- Étapes du SCoT
- Étapes communes



## Synthèses du diagnostic territorial et des enjeux

Cette publication est la première d'une collection de fiches « Portrait du territoire » qui restituent les enjeux du diagnostic du PLUi et du SCoT de manière synthétique.

Ces fiches permettront d'alimenter les réflexions pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables. Elles aborderont un panel de thématiques dont notamment les mobilités, l'habitat, les équipements et les services, la biodiversité, le patrimoine et le foncier.